



---

# Avis

---

23 août 2006

Réf. 2006-H-112

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (« la Commission ») donne à SRB Technologies (Canada) Inc. (SRBT) la possibilité d'être entendue, oralement et par écrit, au sujet de l'ordre du fonctionnaire désigné émis à son intention le 15 août 2006. Les mémoires écrits et autres renseignements de SRBT, s'il y a lieu, doivent être déposés à la Commission au plus tard à 14 h, le 25 août 2006.

En vertu du paragraphe 37(6) de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (LSRN)*, le fonctionnaire désigné a fait rapport à la Commission de l'ordre qu'il a donné le 15 août 2006 afin qu'elle le révise. Dans le cadre de son examen de l'ordre, la Commission passera en revue les mémoires écrits et les renseignements fournis lors de la séance pour confirmer, modifier, annuler ou remplacer l'ordre en question.

Date : 28 août 2006, 10 h 30  
Lieu : Salle des audiences publiques de la CCSN,  
14<sup>e</sup> étage, 280, rue Slater, Ottawa (Ontario)

La Commission offre la possibilité d'être entendu conformément à la partie 6 des *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*. Les membres du public ne pourront pas intervenir, mais ils sont toutefois invités à assister à l'audience. Des services d'interprétation simultanée seront fournis seulement si on en fait la demande auprès du Secrétariat avant la fin de la journée du 24 août 2006.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le Secrétariat à l'adresse suivante :

a/s Louise Levert

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire  
280, rue Slater, C.P. 1046  
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-996-9063 ou 1-800-668-5284

Télec. : 613-995-5086

Courriel : interventions@cnsccsn.gc.ca